

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire tenue ce **dix-huitième jour de janvier 2010 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier, et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

10-01-019

Présentation de demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO)

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) pour le remplacement des infrastructures d'une partie de la rue St-Jacques Est entre Saint-Jean-Baptiste et Baillargeon;

Que les conduites faisant l'objet de la demande sont les suivantes :

- a) Segment intégré no 24
 - conduites A161, A163 et A164 aqueduc
 - conduites S161 et S162 égouts

- b) Segment intégré no 26
 - conduites A137, A647, A160 et A162
 - conduites S155 et S160

- c) Segment intégré no 39
 - conduites A191 et A192 aqueduc
 - conduites S211 et S210 égouts;

Que demande soit aussi faite pour séparer le réseau unitaire et la reconstruction de la chaussée.

Il est également résolu de présenter une demande pour le remplacement des conduites d'aqueduc de la rue Boisclair;

Que les conduites faisant l'objet de la demande sont les suivantes :

- a) Segment intégré no 2
 - conduites A6, A7, A8, A9, A10 et A11

Que demande soit aussi faite pour séparer le réseau unitaire et la reconstruction de la chaussée.

Que les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide révisé sur le Programme de renouvellement des conduites.

ADOPTÉE

10-01-020

Crise humanitaire suite au séisme en Haïti – Mobilisation des membres de l'UMQ

Considérant qu'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

Considérant l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

Considérant que ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

Considérant que les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ à pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale.

Considérant qu'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action.

Considérant que ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets :

Premièrement : Collecte de fonds

- *Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses.*
- *De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire.*
- *Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7.*
- *L'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle*

s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

Deuxièmement : Expertise municipale

- *L'ensemble du milieu municipal est également sollicité, dès maintenant, afin d'identifier des personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être déployées au moment opportun pour aider sur place à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés.*
- *Dans un premier temps, cette contribution en ressources humaines sera répertoriée par l'UMQ, qui verra par la suite à coordonner ses efforts avec d'autres organismes en fonction des besoins prioritaires, et à les arrimer avec le financement disponible. Une section « Urgence Haïti » a également été intégrée sur le site Internet de l'UMQ à l'adresse www.umq.qc.ca et un courriel sur : info@umq.qc.ca pour permettre l'expression des contributions en ressources humaines.*

Considérant que l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

Considérant que les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rock Paquin

QUE la Ville de Princeville adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de 25 cents per capita à verser, soit un montant de 1 450 \$, au ***fonds municipal de remise en opération d'infrastructures*** à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « ***Urgence Haïti*** ».

ADOPTÉE

10-01-021

Levée de la séance extraordinaire

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, la séance extraordinaire est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière